

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 24 octobre 2022 à 18 h 30.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 21 octobre 2022 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2022-325 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 24 octobre 2022. Il est 21h02.

ADOPTÉ

2022-326 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

2022-327 EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville demande à la Caisse Populaire Desjardins l'émission d'un financement temporaire au montant de 700 000 \$ lié au règlement d'emprunt numéro 810.

QUE la mairesse et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ

2022-328 TRANSACTION ET QUITTANCE – RÉAL BROCHU

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville accepte de suspendre les intérêts et pénalités pour une période de 60 jours afin que Monsieur Réal Brochu puisse payer le montant total (Taxes impayées, frais de pénalité et intérêts et frais de cour) tel que décrit dans le document intitulé Transaction et quittance et ce, à partir du 26 octobre 2022.

Il est entendu que si le montant total prévu dans le document Transaction et quittance n'est pas payé dans les 60 jours, la suspension des intérêts sera levée et ce, à partir du 26 octobre 2022.

ADOPTÉ

2022-329

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 21h06.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom